

Ma Prim'Renov' & toutes les autres aides financières pour les travaux de rénovation énergétique

PUBLIC VISE

Dirigeants, Artisans, Collaborateurs ayant à rédiger un devis de rénovation énergétique.

NATURE DE L'ACTION

Action d'adaptation et de développement des compétences.

PRE-REQUIS CONSEILLES

Maîtriser les fondamentaux de son métier.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation les stagiaires pourront : proposer des travaux de rénovation énergétique des logements existants (individuels et collectifs) faisant bénéficier ses clients du maximum d'aides financières disponibles.

Rédiger correctement ses devis et ses factures pour faire obtenir ces aides.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation à partir d'un support PowerPoint vidéo Apports théoriques, exemples d'applications, diffusion de modèles type de devis/factures et guides ADEME.

MATERIEL NECESSAIRE

Matériel pour prendre des notes.

FORMATEUR

Formateur Synergisud qualifié – Bruno GOMEZ

EVALUATION

Evaluation individuelle des acquis par QCM.

DATE /DUREE /HORAIRES

12 MARS 2024

7 heures (2 x 3,5 H)

9 h 00 à 17 h 30

DATE LIMITE RECEPTION DOSSIERS

INSCRIPTION

29/02/2024

DATE CONFIRMATION INSCRIPTION

J-5 avant la formation

LIEU

Maison de l'Artisan – 35 rue de Cerdagne
66000 PERPIGNAN

COUT DE LA FORMATION

300 €/pers

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 personnes maximum

PARTIE 1 – (3 h 30)

1. Les constats de départ sur les aides financières en rénovation énergétique.
2. Le détail des principales aides financières, avec critères d'éligibilité et nouveautés pour 2024.
 - L'évolution progressive du CITE vers MaprimRénov'
 - Les nouvelles aides d'Action Logement
 - Les Primes Certificats d'Economies d'Energie (CEE)
 - Les primes Coup de pouce économies d'énergie
 - La modification des aides du programme Habiter Mieux de l'ANAH
 - La question du cumul de ces principales aides

PARTIE 2 - (3 H 30)

3. Le détail des autres aides financières, avec critères d'éligibilité et nouveautés pour 2024.
 - La modification de l'Eco-Prêt à Taux Zéro depuis mi-novembre 2019 avec nouveaux formulaires de demande
 - Le chèque énergie
 - Les aides des caisses de retraite
 - Les aides de certaines collectivités locales
 - L'exonération de la taxe foncière
 - La contribution du locataire
 - L'évolution du dispositif de défiscalisation Denormandie
 - La TVA à 5,5 %
 - La question du cumul de toutes les aides
4. Les mentions à faire figurer sur devis et factures pour l'octroi de ces aides avec modèles types.
5. Les spécificités des aides pour les logements en copropriété.
6. Les services publics relais.
7. La réforme du dispositif RGE pour l'éco-conditionnalité des aides financières.

Nos formations sont **accessibles à tous**. Nous compensons le handicap en formation en apportant des réponses individualisées et adaptées afin de rendre la prestation de formation « accessible » aux personnes handicapées. Notre référent Handicap est à votre disposition et procèdera à l'adaptation de cursus, des méthodes et des outils pédagogiques pour répondre à chaque situation particulière.